

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'asbl FVWB du SAMEDI 28 MARS 2026 à 10 H

Au Centre de Formation et de réunion de BOUGE
Chaussée de Louvain 510 à NAMUR

Présents pour les entités provinciales/régionales :

- **Brabant Wallon (4) :**

- Francis OFFERMANS
- Eric DAVAUX
- Philippe VANESCOTE (procuration à OFFERMANS F.)
- Sébastien CALLAERTS

- **Bruxelles Capitale (4) :**

- Thibaut LYCOPS
- Yvan MOISSE (procuration à CATHELYNS Audrey)
- Audrey CATHELYNS
- Quentin BALLENGER (reçu procuration en cours séance de LY-COPS)

- **Hainaut (6) :**

- Patrick CARLIER
- Denis VAN BEVER (procuration de A. VIVIER après départ de GILSON O)
- Thérèse LEFEVRE (procuration à CARLIER P.)
- Blaise PECHEUR (procuration à GILSON O.)
- Frans POTIERS
- Olivier GILSON

• **Liège (6) :**

- Philippe ACHTEN (procuration à HERBRANDT P)
- Marc VANDEVELD (procuration à LECLUSE O)
- Patrick HERBRANDT
- Olivier LECLUSE
- Jean-Pierre CHISOGNE
- Alain CABAY

• **Luxembourg (6) :**

- Léopold HAAGER
- Robert DUMONT (procuration à HAAGER L)
- Anne-Marie HABETS
- Jean-Louis MASSART
- Guy BURTON
- Bernard VALENTIN

- **Namur (6) :**

- Jérôme CORNET
- Michel HOURLAY (procuration à GRUSLIN C)
- Corine LECOMTE
- Christian GRUSLIN
- Bernard DEWILDE (procuration à LECOMTE C)
- Fabrice FOSSEPRE (procuration à CORNET J.)

- **RVV (2) :**

- Stephan ANDRE
- Willy FRANK

En préambule de cette A.G, M. HOURLAY au nom des représentants de son entité demande pour que **tous les votes se fassent en format “papier”** afin de garantir la discrétion des votes émis.

E. DAVAUX émet aussi cette demande.

La demande est acceptée car prévue dans les statuts.

Dominique RETERRE, ouvre la séance par un mot d'accueil.

Vu le contexte de cette AG (élections pour la présidence) elle demande au vice-président - Mr VAN BEVER Denis – de présider le début de la réunion.

1. Accueil des membres et vérification des pouvoirs.

La secrétaire procède au décompte des voix.

Total de 34 voix

Avant le début de la séance, D. BLAIRON fait une présentation des activités – Service Club - de la cellule technique et répond aux différentes questions posées par les membres présents à l'A.G.

2. Election pour la Présidence.

Vu la fin du mandat de la Présidente Dominique RETERRE, un appel à candidature a été fait pour ce poste.

Candidatures reçues: Leticia FESTA et Dominique RETERRE.

Avant de passer au vote, chaque candidate présente son projet, les motivations pour ce poste au sein de la FVWB et répond aux interpellations des membres de l'AG.

Résultat du vote.

FESTA Leticia 19 OUI

RETERRE Dominique 15 OUI

Madame FESTA est élue présidente de la FVWB.

Md. RETERRE, après avoir remercié les personnes avec qui elle a collaboré pendant son mandat, cède la présidence de cette AG à Md FESTA.

Intervention de E. DAVAUX qui fait remarquer que certains documents relatifs à cette AG (budget, compte, rapport activité) ont été transmis tardivement aux membres, cela ne respectant pas les délais prévus par la loi.

Il insiste pour que dorénavant les délais soient respectés.

3. Présentation et vote du budget 2026.

La trésorière A. CATHELYNS présente la version du budget adaptée suite à la dernière AG, en insistant particulièrement sur les modifications apportées.

Résultat du vote

29 OUI 3 NON 2 Abstention

Le budget 2026 est adopté.

4. Vote des modifications des STATUTS.

S. ANDRE donne les explications sur les nouveaux statuts présentés au vote.

E. DAVAUX (BW) fait remarquer qu'il y a une importante contradiction dans les statuts car, d'un côté, il est fait mention que les membres effectifs ont un droit de vote égal, alors qu'à d'autres endroits, il est spécifiquement écrit que les membres effectifs peuvent avoir une ou plusieurs voix. Il relève aussi dans la proposition la disparition des administrateurs représentant la Communauté Germanophone, le Brabant wallon et la région de Bruxelles-capitale, ces deux dernières entités ne disposant plus que d'un seul administrateur. Ce qui est en contradiction avec la structure administrative de la Communauté française et de la Région wallonne.

Il souligne aussi le fait qu'une région – Bruxelles Capitale - pourrait ne plus être représentée alors qu'elle compte près d'un quart des habitants de la communauté française.

Il demande aussi si une projection de calcul de la représentativité et du poids des clubs par entité a été réalisée, ceci afin de connaître le poids des deux entités les plus importantes. Il informe que dans la fédération de basket, un système de pondération a été mis en place afin d'éviter ce genre de situation.

Résultat du vote

22 NON 12 OUI

Les statuts ne sont pas adoptés.

5. Vote des modifications du ROI- Amendements Liège

L'administrateur de Liège donne les explications sur les changements présentés.

Art 30 " Montant des cotisations et des inscriptions".

Administrative (affiliation de type C) 24€ 15 €

Arbitres (affiliation de type F) 24 €

Résultat du vote

14 OUI 19 NON 1 Nul

Amendement refusé.

Article 120 “ cellules”

Ajout d'une phrase au Pt 2

Tout responsable d'une cellule

- doit présenter, avant l'élaboration du budget de l'association, **son programme sous forme de “feuille de route”** et son budget pour la saison sportive suivante;
- **doit obtenir l'accord du CA avant toute modification** de ce programme et de ce budget en cours d'exercice.

Résultat du vote

25 OUI 8 NON 1 Nul

Amendement adopté.

Article 310 “Affiliés et affiliations”.

La proposition consiste à créer l'affiliation de type F pour arbitre (cfr proposition de modification de l'article 30)

Résultat du vote

14 OUI 19 NON 1 Nul

Amendement refusé.

6. Présentation et approbation du compte 2025.

La trésorière fait la présentation du compte.

Les comptes annuels 2025 présentés avec le rapport d'activité ont été obtenus dans un contexte de transition particulièrement complexe, marqué par quatre défis majeurs comme les changements de trésoriers, le renouvellement des ressources humaines, les problèmes d'accès aux comptes et la modernisation des outils.

Le résultat d'exploitation est en perte pour l'année 2025, tout comme en 2024, mais de moindre importance. L'objectif pour 2026 est donc d'assurer un contrôle budgétaire sur l'ensemble de la saison afin de garder le contrôle sur les dépenses d'exploitation.

En conclusion, l'année 2025 se termine par un gain après impôt de 158.316,31 €

Résultat du vote

32 OUI 2 Abstention

Le compte 2025 est adopté.

7. Rapport d'activité 2025.

Aucune question posée sur ce rapport.

Résultat du vote.

32 OUI 1 NON 1 Abstention

Rapport d'activité adopté.

8. Décharge aux administrateurs.

Résultat du vote.

27 OUI

5 Nul

2 Abstention

Décharge est donnée aux administrateurs.

9. Election.

Fin de mandat pour l'administrateur représentant Namur.

Candidature présentée : Mr DEWILDE Bernard.

Résultat du vote.

28 OUI

6 NON

Mr DEWILDE est élu comme administrateur.

Interpellations.

Aucune interpellation reçue.

Fin de la séance à 13H50

La Secrétaire Générale

